

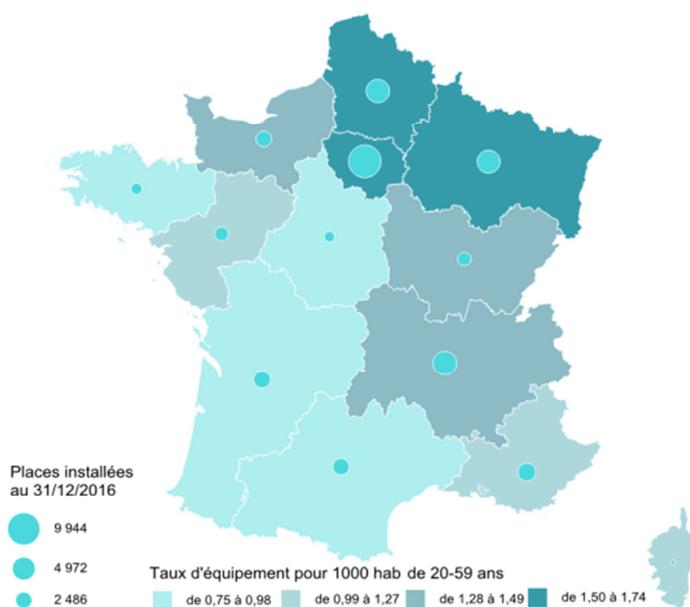
Plus de 2 000 personnes prises en charge dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Bretagne en 2016 (hors urgence)

Les Difficultés d'ordre familial, principal motif d'admission

Au 15 décembre 2016, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent plus d'un millier de personnes, en majorité des hommes, souvent seuls. Le principal motif d'entrée dans un CHRS relève d'une perte de logement suite à des difficultés familiales ou économiques mais ces établissements accueillent également des personnes déjà privées de logement au préalable. Près du quart des résidents a une activité professionnelle, le RSA constitue la principale ressource financière. La durée de séjour est de onze mois et les deux tiers des adultes quittent le CHRS vers un logement ordinaire.

Stefan MUNIER

Taux d'équipement régional des places en CHRS



Fonds de carte Arctique© Tous droits réservés
Source : DRJSCS Bretagne, FINESS; INSEE populations légales 2016

Au 15 décembre 2016, les CHRS de Bretagne accueillent un millier de personnes dont près du quart sont des enfants ou adolescents accompagnant leur(s) parent(s).

Sur l'ensemble de l'année, les CHRS bretons ont accueilli un peu plus de 2 000 personnes.

Une majorité d'hommes, très souvent isolés

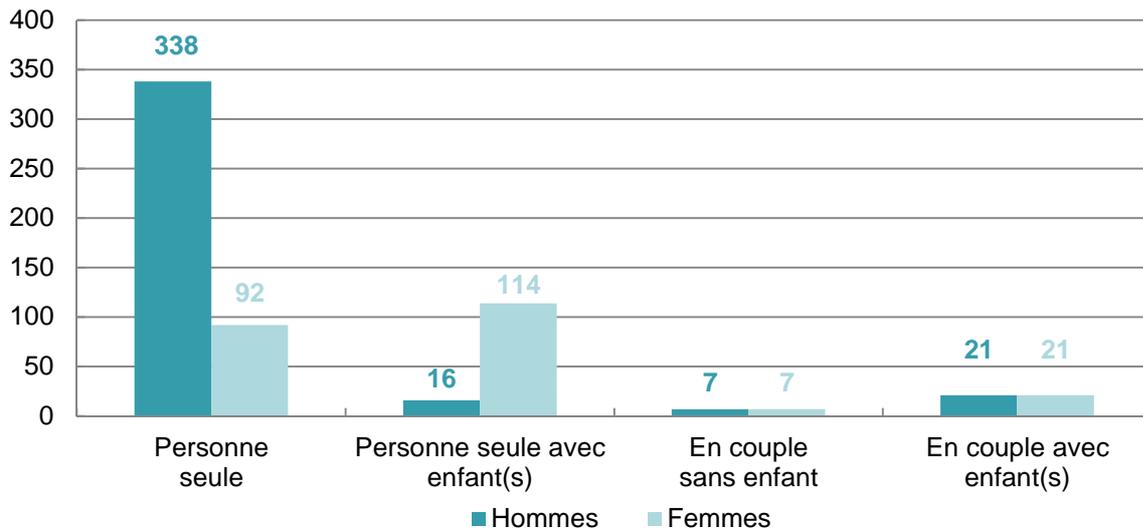
Les hommes représentent 61 % des adultes pris en charge au 15 décembre et 88 % d'entre eux vivent seuls. Près de la moitié des femmes accueillies sont des mères isolées tandis que 39 % vivent seules. Les couples représentent 9 % des adultes présents. Ces chiffres sont stables en comparaison à la précédente enquête menée sur l'année 2012.

Parmi les deux cents enfants accueillis, les trois quarts sont accompagnés d'un seul parent. La taille des familles diminue, elles comptent en moyenne 1,25 enfant contre 2 en 2012. L'âge moyen des enfants présents au 15 décembre est de 7 ans et 4 mois.

Situation familiale	Bretagne	France
Hommes isolés	55 %	46 %
Femmes isolées	15 %	17 %
Parent isolés	21 %	19 %
Couples sans enfant	2 %	5 %
Couples avec enfant(s)	7 %	13 %
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	-	1 %
Ensemble	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la composition familiale



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Sur l'ensemble des adultes accueillis, l'âge moyen est de 36 ans et 9 mois soit 1 an et 5 mois de plus qu'en 2012. Avec 37 ans et 4 mois de moyenne d'âge, les hommes sont un peu plus âgés que les femmes d'un an et demi.

Un tiers des adultes est âgé de moins de 30 ans, en légère baisse comparé à 2102 tandis que la part des personnes âgées de 50 ans et plus a augmenté de cinq points et atteint 16 % des adultes.

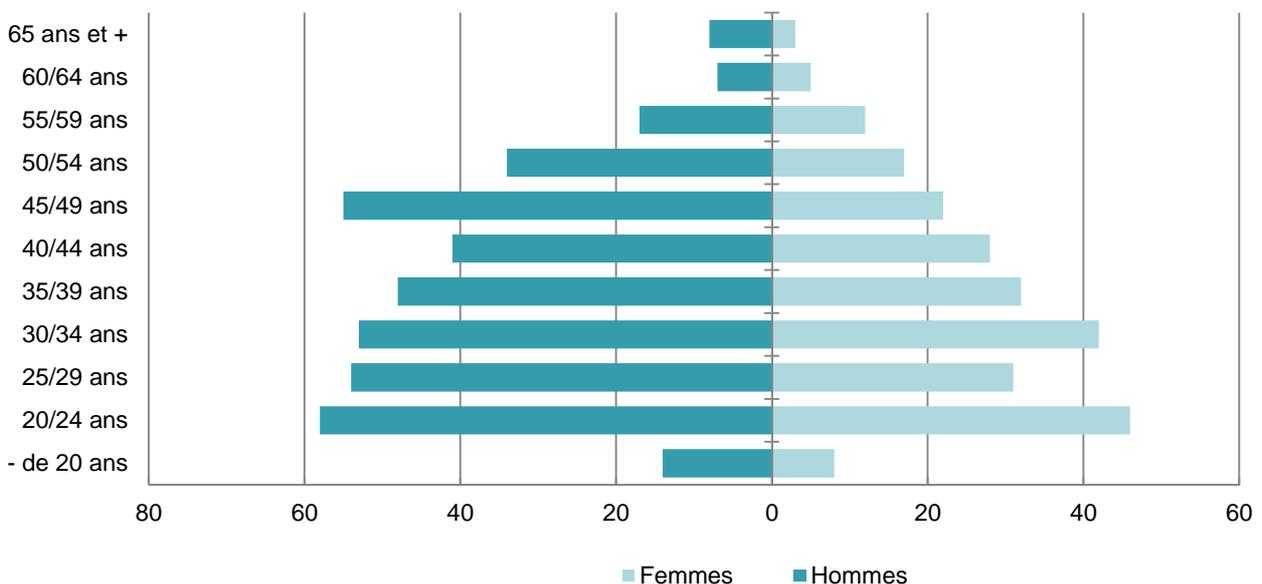
La moitié des adultes pris en charge au 15 décembre est âgée de 30 à 49 ans, en baisse de quatre points par rapport à l'année 2012.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la tranche d'âge

Tranches d'âge	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
De 18 à 34 ans	52 %	46 %	48 %	45 %
De 35 à 49 ans	33 %	37 %	36 %	36 %
50 ans ou plus	15 %	17 %	16 %	19 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

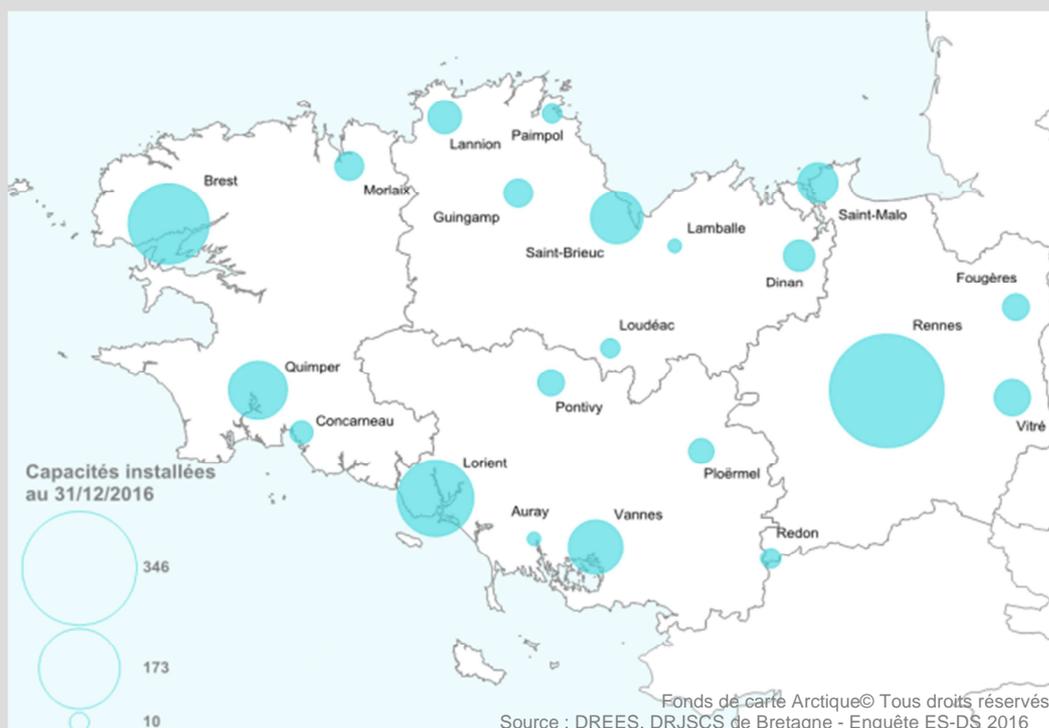
Pyramide des âges des adultes accueillis au 15/12/2016



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

ACTIVITE

Localisation des places installées en CHRS au 15/12/2016



	Nb de structures enquêtées	Places permanentes	Effectifs	Part des enfants	Taux occupation 2016
<i>Côtes-d'Armor</i>	4	176	181	34 %	99 %
<i>Finistère</i>	10	301	305	16 %	100 %
<i>Ille-et-Vilaine</i>	6	454	418	18 %	93 %
<i>Morbihan</i>	4	275	297	30 %	99 %
Bretagne	24	1 206	1 201	23 %	97 %
France	847	45 000	43 900	31 %	97 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

La Bretagne compte vingt-quatre CHRS en 2016 répartis sur vingt-et-une communes. Certaines structures proposent de l'hébergement sur plusieurs communes afin de se rapprocher des populations en difficulté. Les communes de Rennes, Saint-Malo, Brest, Quimper, Vannes et Lorient comptent quant à elles plusieurs CHRS. La Bretagne totalise ainsi trente-trois sites d'accueil. Les places d'hébergement sont très nettement en milieu urbain, la seule ville de Rennes représente ainsi 33 % des places installées au 31/12/2016 et en ajoutant la ville de Brest, les deux métropoles réunies représentent 46 % des places régionales. Les deux tiers des places bretonnes sont situées à Rennes, Brest, Lorient et Quimper.

Type de logement	Bretagne	France
Chambre individuelle	16 %	17 %
Chambre pour couple et famille	4 %	6 %
Chambre partagée entre plusieurs adultes (hors couple), dortoir	9 %	13 %
Studio ou logement type T1, T1', T1bis	22 %	16 %
Appartement ou maison de type T2	18 %	11 %
Appartement ou maison de type T3 ou +	31 %	34 %
Chambre d'hôtel	-	3 %
Ensemble	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Les CHRS peuvent proposer deux modalités d'hébergement, un hébergement dit « regroupé » en mode collectif au sein même des établissements et un hébergement dit « éclaté ou diffus » constitué d'appartements disséminés en ville.

Le mode éclaté progresse, un quart des adultes était hébergé sur ce type de places en 2004, 40 % en 2008 et ce mode d'hébergement est depuis devenu majoritaire avec 57 % des adultes accueillis en 2016.

Les familles avec enfant(s) bénéficient principalement de l'accueil en mode éclaté, 63 % des parents isolés et 81 % des personnes en couple avec enfants sont accueillis en diffus.

Les trois quarts des résidents sont de nationalité française. La part des étrangers, ressortissants ou non de l'Union européenne reste stable à 24 %. Parmi les ressortissants étrangers, plus de 90 % sont originaires d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont composés à 15 % de réfugiés statutaires, à 11 % d'accueil provisoire de séjour, à 6 % demandeurs asile et à 68 % de personnes sous un autre statut (carte de résidents, etc.).

La quasi-totalité des adultes accueillis résidaient déjà en Bretagne avant leur admission dans un CHRS soit une hausse de six points par rapport à 2012 mais revient au niveau constaté 2004. Dans le détail, 95 % des adultes sont pris en charge dans leur département de résidence préalable, 2 % viennent d'un autre département breton, 2 % viennent d'une autre région de la métropole et 1 % arrive de l'étranger.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la nationalité

Nationalité	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Français	62 %	86 %	76 %	52 %
Etranger ressortissant de l'Union européenne	1 %	2 %	2 %	7 %
Etranger non ressortissant de l'Union européenne	37 %	12 %	22 %	41 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Les difficultés d'ordre familial, 1er motif d'admission dans un CHRS

Un adulte sur trois est entré en CHRS suite à une perte de logement liée à des difficultés d'ordre familial, proportion qui atteignait 23 % en 2008. Ces difficultés familiales concernent 24 % des hommes, mais près de la moitié des femmes. Près du tiers des femmes accueillies en CHRS sont entrées suite à des violences conjugales.

L'absence de logement constitue le second motif d'admission avec 11 % des adultes qui cherchent à sortir de la rue, soit quatre points de moins qu'en 2012, et 15 % à sortir d'une structure d'hébergement soit quatre points de plus qu'en 2012. Cette absence de logement concerne plus du tiers des hommes et 22 % des femmes.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon le motif d'admission

Motifs d'admission	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Rupture familiale ou conjugale	46 %	24 %	33 %	21 %
<i>dont violence conjugale</i>	30 %	2 %	13 %	8 %
Sortie de structure d'hébergement	15 %	15 %	15 %	28 %
Perte de logement, logement insalubre, en surpeuplement	12 %	17 %	15 %	11 %
Sortie d'institutions (hôpital, prison, établissement pour personnes âgées...)	5 %	20 %	14 %	9 %
Sortir de la rue	7 %	14 %	11 %	18 %
Arrivée sur le territoire français	3 %	3 %	3 %	4 %
Autre	10 %	7 %	9 %	9 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Le CHRS comme solution à la perte d'un logement

Il faut ici distinguer la notion de logement et celle d'hébergement. Dans le logement, l'occupant dispose d'un titre d'occupation (titre de propriété, bail, contrat de résidence) avec un droit de maintien dans les lieux. Le statut est celui de propriétaire, locataire ou de résident.

Au sein même du logement, on distingue le logement ordinaire qui est défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Dans l'hébergement, l'occupant dispose d'un contrat d'hébergement ou d'occupation temporaire. La participation aux frais d'hébergement n'est pas systématique et son montant est fixé en fonction des ressources des intéressés.

Près de la moitié des adultes disposaient d'un logement ordinaire avant leur entrée en CHRS même si 61 % d'entre eux étaient logés gratuitement chez leurs parents, leur conjoint, de la famille ou des amis. Le logement ordinaire concernait 58 % des femmes et 37 % des hommes.

Près d'un adulte sur trois était en logement adapté (résidence sociale, FJT...) ou en structure d'hébergement, proportion stable comparé à 2012. La part des adultes pris en charge en institution (établissement hospitalier, psychiatrique ou pénitentiaire) avant leur admission en CHRS passe de 9 % en 2012 à 13 % en 2016, niveau

qui reste cependant inférieur aux 17 % constatés en 2008.

Enfin, 13 % des adultes étaient dans un logement de fortune (hôtel, squat, caravane...), en hôtel ou sans abri. Cette situation concerne 17 % des hommes, proportion deux fois plus élevée que pour les femmes.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon le logement antérieur

Logement antérieur	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Propriétaire ou locataire d'un logement non locatif social	13 %	5 %	8 %	5 %
Locataire d'un logement locatif social	13 %	6 %	9 %	8 %
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	32 %	26 %	29 %	22 %
Intermédiation locative, ALT, logement accompagné	2 %	1 %	1 %	2 %
Hébergement social hors urgence	8 %	4 %	6 %	10 %
Hébergé en CADA	5 %	4 %	4 %	4 %
Hébergé en urgence ou en chambre d'hôtel	15 %	19 %	17 %	28 %
Établissement (de santé, pénitentier, personnes âgées, etc...)	5 %	18 %	13 %	7 %
Hébergement de fortune (baraque, squat...), sans abri	7 %	17 %	13 %	14 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

LE PERSONNEL (effectif au 31/12/2016)

Fonction principale exercée	Bretagne			France (en %)
	En effectif	En ETP	En %	
Personnel de direction	111	57,7	19 %	20 %
Personnel des services généraux	111	57,7	23 %	28 %
Personnel d'encadrement	23	18,0	6 %	7 %
Personnel éducatif, pédagogique et social dont :	180	150,0	49 %	41 %
<i>Enseignement</i>	0	0,00	-	-
<i>Travail</i>	12	11,0	4 %	2 %
<i>Education spécialisée</i>	88	74,7	24 %	22 %
<i>Accompagnement familial, juridique et autre</i>	80	64,3	21 %	17 %
Personnel médical et paramédical, psychologue	16	5,5	2 %	3 %
Autres	4	3,5	1 %	<1 %
Ensemble	447	305,8	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Les CHRS emploient près de 450 professionnels pour un taux d'encadrement global de 25 % contre 22 % au niveau national. Le seul taux d'encadrement en personnel éducatif, pédagogique et social est de 12 % contre 10 % France entière.

Les femmes représentent 63 % des personnes employées, en hausse de deux points comparé à l'année 2012.

Les professionnels ont 45 ans en moyenne, les hommes sont plus âgés que les femmes avec 47,5 ans en moyenne contre 43.

L'ancienneté moyenne est de 9 ans et 5 mois, 9 ans pour les hommes et 9 ans et 8 mois pour les femmes, en légère hausse comparé à 2012.

La part du personnel à temps partiel s'est stabilisée et passe de 71 % en 2012 à 65 % en 2016. Le temps partiel ne concernait que 45 % des professionnels en 2004 et 53 % en 2008.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Leur autorisation est délivrée par le préfet.

Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'État précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Historique : Les CHRS trouvent leur première origine dans la loi du 13 avril 1946 tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme, qui développe les établissements de rééducation et de réinsertion des prostituées.

En 1953, l'hébergement s'ouvre à deux nouveaux publics : les "indigents sortant d'un établissement de soins ou de cure" et les "personnes libérées de prison ou en danger de prostitution", puis en 1961 aux « vagabonds estimés aptes à un reclassement ». Il s'agissait alors de "faciliter la réadaptation sociale des intéressés et de leur procurer un emploi".

C'est en 1974 que l'hébergement se généralise à toutes "les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou mener une vie normale notamment en raison du manque ou de conditions défectueuses de logement et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et, le cas échéant, d'une action éducative temporaire". Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale sont nés (centres d'hébergement et de réinsertion sociale depuis 1991).

Enfin, la loi du 30 juin 1975 définit et encadre les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle crée ainsi le statut de CHRS, soumis à autorisation et au contrôle de l'État.

ACTIVITE

Répartition des CHRS selon le type de publics prioritaires



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Près du quart des adultes a un emploi

Un peu plus d'un adulte sur cinq exerce une activité professionnelle, en légère diminution comparé à 2012. Cette baisse concerne aussi bien l'emploi ordinaire (à son compte, en CDI ou en CDD) que les dispositifs d'aide à l'emploi (contrat aidé, activité d'insertion par l'activité économique, activité d'adaptation à la vie active ou en alternance) avec respectivement trois et deux points de moins qu'en 2012.

Un tiers des hommes exerce une activité, taux stable comparé à 2012, 36 % d'entre eux exercent un emploi ordinaire contre 40 % en 2012.

Une femme sur cinq est en situation d'emploi, proportion stable comparé à 2012, et parmi elles, 66 % exercent un emploi ordinaire contre 61 % en 2012.

Près de la moitié des adultes sont demandeurs d'emploi, 47 % des hommes et 49 % des femmes. La part des demandeurs d'emploi est stable sept points par rapport à 2012 et passe de 47 à 48 % des adultes.

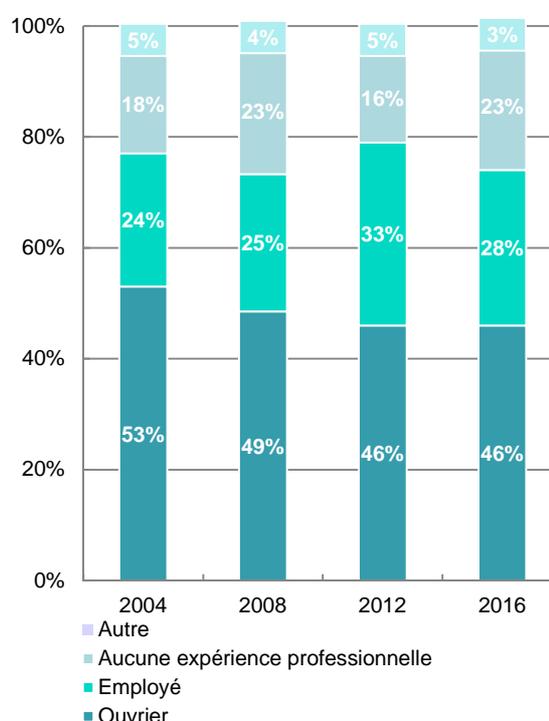
Enfin, près d'un tiers des adultes est inactif (en stage de formation, étudiants, retraités, dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler) contre le quart en 2012, proportion similaire pour les femmes et les hommes.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon l'activité



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la catégorie socio-professionnelle



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Activité	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Salariés en CDI	4 %	3 %	4 %	6 %
Salariés en CDD, intérimaires, saisonniers, emplois occasionnels	9 %	5 %	7 %	10 %
Salariés sous contrat aidé	2 %	3 %	2 %	3 %
Activité d'insertion par l'activité économique	1 %	2 %	2 %	2 %
Activité d'adaptation à la vie active	4 %	10 %	7 %	2 %
Autre activité professionnelle	-	-	-	2 %
En stage de formation	4 %	7 %	6 %	5 %
Chômeurs	49 %	47 %	48 %	42 %
Dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler	15 %	16 %	16 %	17 %
Etudiants	3 %	1 %	2 %	1 %
Retraités	2 %	2 %	2 %	2 %
Autres inactifs	7 %	4 %	5 %	7 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Le RSA, principale ressource

Deux adultes accueillis sur cinq perçoivent le RSA en tant que ressource principale. En comptabilisant également les adultes disposant d'un revenu du travail comme ressource principale, la part des adultes bénéficiaires du RSA atteint 46 % contre 41 % en 2012.

Un peu plus d'un tiers des hommes perçoit le RSA, part qui atteint 44 % chez les femmes.

Près d'un quart des adultes perçoit une autre prestation sociale comme ressource principale (prime d'activité, allocation chômage, retraite, minimas sociaux, prestations familiales...), c'est le cas pour 26 % des hommes et 20 % des femmes.

Les revenus d'activité et de stage viennent ensuite et concernent un adulte sur cinq, proportion équivalente aussi bien pour les femmes et que pour les hommes.

Moins d'un adulte sur cinq ne perçoit aucune ressource, proportion qui va de 15 % pour les femmes à 17 % pour les hommes.

La quasi intégralité des adultes accueillis bénéficie d'une couverture maladie. Près du tiers bénéficie de la protection universelle maladie (PUMA) et 63 % ont la PUMA ainsi que la CMU complémentaire. La PUM concerne 38 % des hommes et 21 % des femmes. A l'inverse, 73 % des femmes perçoivent la protection universelle ainsi que la CMU complémentaire contre 57 % des hommes.

L'aide médicale d'Etat est perçue par 2 % des adultes et moins de 2 % n'ont aucune couverture maladie.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la ressource principale

Ressource principale	2008	2012	2016
Revenu du travail ou de stage	25 %	22 %	21 %
Revenu de solidarité active	34 %	36 %	40 %
Autre ressource principale	24 %	23 %	23 %
Sans ressource	17 %	19 %	16 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon les ressources financières*

Ressources financières	Bretagne			France	
	Femmes	Hommes	Ensemble		
Revenu du travail ou de stage	Oui	21 %	19 %	20 %	29 %
	Non	79 %	81 %	80 %	71 %
Revenu de solidarité active / prime d'activité					
Revenu de solidarité active, majoré ou non, y compris le RSA Jeune	51 %	42 %	46 %	35 %	
Prime d'activité, majorée ou non	4 %	2 %	3 %	4 %	
Ne perçoit ni le RSA ni la prime d'activité	45 %	56 %	59 %	61 %	
Autres ressources					
Sans autre ressource personnelle	43 %	65 %	56 %	61 %	
Allocation chômage, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R), allocation temporaire d'attente (ATA) ou allocation pour demandeur d'asile (ADA)	4 %	12 %	9 %	7 %	
Retraite, allocation supplémentaire vieillesse, allocation solidarité personnes âgées, allocation veuvage	2 %	2 %	2 %	2 %	
Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	13 %	16 %	15 %	9 %	
Prestations familiales	32 %	2 %	15 %	16 %	
Autres allocations	5 %	2 %	3 %	4 %	
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	

* plusieurs ressources possibles

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

La durée de séjour continue de s'allonger

L'admission en CHRS est fixée selon une durée déterminée mais elle peut être renouvelée en fonction de l'état d'avancement du projet d'insertion. Un bilan de situation doit avoir lieu au moins tous les 6 mois.

La durée moyenne de séjour, qui était de six mois en 2004 sept mois en 2008 et de huit mois en 2012 est passée à près de onze mois en 2016.

La durée moyenne de séjour est quasiment identique pour les femmes et les hommes avec respectivement onze mois contre dix mois et quinze jours.

La moitié des adultes est sortie après huit mois contre moins de six mois en 2012. Un quart des adultes a par ailleurs bénéficié d'une prise en charge de quatre mois et un autre quart d'un accueil de plus de quatorze mois.

Répartition des adultes accueillis au 15/12/2016 selon la destination

Destination	Bretagne			France
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Propriétaire, locataire d'un logement non locatif social	12 %	9 %	10 %	11 %
Locataire d'un logement locatif social	46 %	31 %	37 %	40 %
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	16 %	18 %	17 %	19 %
Locataire en intermédiation locative, ALT, logement accompagné	8 %	16 %	13 %	10 %
En hébergement social hors urgence	9 %	11 %	10 %	8 %
Hébergement d'urgence ou chambre d'hôtel	2 %	3 %	3 %	3 %
Établissement (de santé, pénitencier, personnes âgées, etc...)	2 %	5 %	4 %	6 %
A l'hôtel à ses frais, hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans abri, inconnu	5 %	7 %	6 %	3 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Deux adultes sur trois accèdent à un logement ordinaire

Les deux tiers des adultes sortis d'un CHRS en 2016 accèdent à un logement ordinaire. Un peu plus de la moitié des hommes et les trois quarts des femmes. L'accès à un logement ordinaire se stabilise après être passé de 57 % des sortants en 2004 à 64 % en 2012.

En ne prenant en compte que les sortants qui accèdent à un logement autonome, c'est-à-dire qui deviennent propriétaires ou locataires de leur logement, ces derniers représentent 47 % des adultes sortis, 39 % chez les hommes et 58 % chez les femmes.

L'accueil en logement ordinaire dans la famille ou chez des amis concerne 17 % des sortants, taux identique pour les hommes et les femmes.

Les sorties de CHRS vers un logement adapté, accompagné concerne 13 % des adultes, 16 % chez les hommes et 8 % chez les femmes. Un adulte sur dix quitte un CHRS pour aller dans une autre structure d'hébergement social. Parmi les hommes, 11 % sortent de CHRS vers de l'hébergement social contre 9 % des femmes.

Sur l'ensemble des sortants, 7 % quittent le CHRS vers un établissement médical, médico-social ou pénitencier. Cette proportion varie de 9 % pour les hommes à 3 % pour les femmes.

Enfin, 6 % des sortants se retrouvent sans domicile (hébergement de fortune, sans abri) contre 12% comparé à 2012. La proportion est similaire chez les hommes et les femmes.

Un sortant sur cinq exerce une activité professionnelle.

Un adulte sorti sur cinq a une activité professionnelle contre un sur quatre en 2012. Parmi eux près de 80 % exerce un emploi ordinaire.

Parmi les hommes qui sortent d'un CHRS avec un emploi, près des trois quarts ont un emploi ordinaire, 56 % sont en CDD et 16 % en CDI.

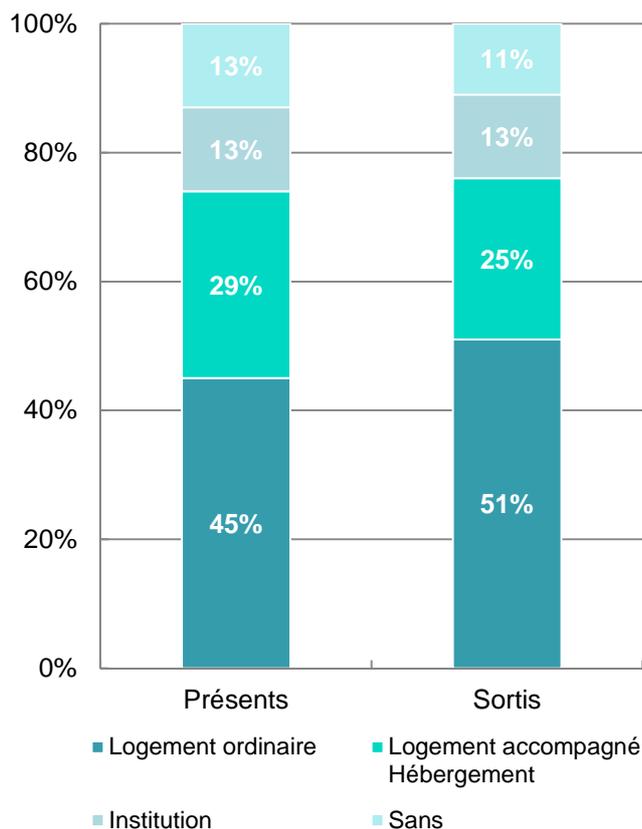
S'agissant des femmes, 83 % des sortantes en activité ont un emploi ordinaire, 30 % sont à leur compte ou en CDI et 53 % en CDD.

La moitié des sortants est au chômage, proportion similaire pour les hommes et les femmes.

Enfin, un tiers des sortants est inactif. La moitié d'entre eux est dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle.

Les adultes qui effectuent un stage de formation représentent 7 % des sortants, les retraités 3 %, les étudiants 2 % et les autres cas d'inactivité 4 %.

Répartition des adultes accueillis en 2016 selon le logement antérieur



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Un projet d'étude ENSAI : les facteurs favorables à l'accès à un logement ordinaire indépendant.

En 2018 un projet d'étude a été mené par un groupe d'étudiants de 2^{ème} année à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI) de Bruz. L'objectif principal de l'étude était de déterminer l'existence de facteurs favorables ou, a contrario, défavorables à l'accès à un logement ordinaire indépendant pour les personnes hébergées et sortant de CHRS (par logement ordinaire indépendant, on entend logement ordinaire hors situation d'hébergement chez un proche).

Au moyen d'un modèle logistique, cinq variables se sont révélées significativement influentes quant au fait de retrouver un logement ordinaire indépendant lorsqu'une personne quitte un CHRS : ses ressources, sa situation familiale, le motif de son admission, son âge et son sexe.

Le principal facteur discriminant pour l'accès à un logement autonome est le fait de pouvoir ou non bénéficier de ressources. Une personne quittant le CHRS sans aucune ressource a ainsi une cote* sept à dix fois plus faible d'accéder à un logement indépendant qu'une personne disposant de ressources. Si ce résultat ne présente pas de surprise, il est à noter que le point important est d'avoir des ressources qu'il s'agisse de revenus d'activité, du RSA ou même d'une autre prestation sociale. La question de l'accès aux droits apparaît donc primordiale.

Reconnu comme un facteur aggravant de risque de pauvreté, le fait d'être seul est également défavorable à l'accès à un logement autonome. Ainsi, un adulte isolé a une cote trois à quatre fois plus faible d'accéder à un logement comparé à une personne seule avec enfant(s) ou à un couple avec ou sans enfant(s).

Parmi les différents motifs d'admission identifiés dans l'enquête, le fait d'accéder à un CHRS afin de sortir de la rue ou suite à une sortie de prison apparaît comme le plus délicat pour l'accès à un logement ordinaire indépendant avec une cote deux à trois fois inférieure par rapport aux autres motifs.

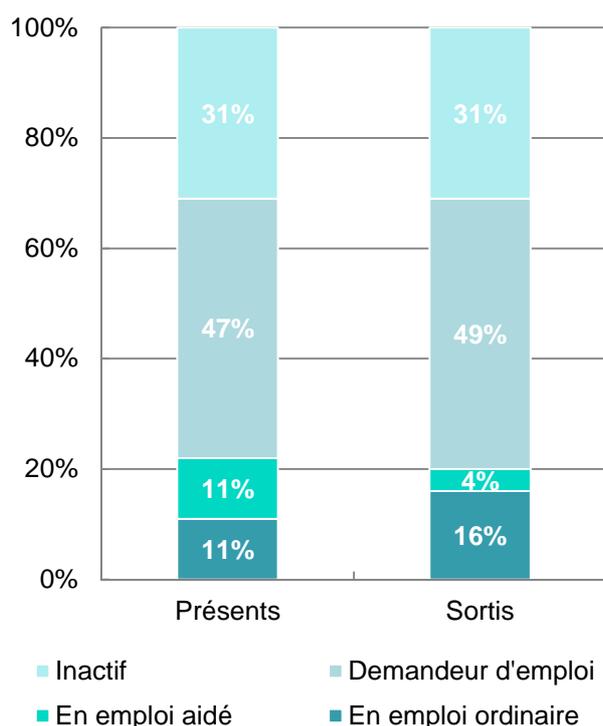
L'âge apparaît ensuite comme déterminant dans la possibilité de (re)trouver un logement autonome puisque les personnes de 25 ans ou plus ont une cote deux à trois fois plus élevée d'accéder à un tel logement qu'une personne de moins de 25 ans.

Enfin, les femmes auraient un peu plus de chances d'accéder à un logement autonome à la sortie du CHRS que les hommes (cote 1,6 fois plus élevée que celle des hommes). En effet, si les femmes sortent plus fréquemment en logement ordinaire indépendant que les hommes, ce résultat est en partie lié à leur situation familiale dans la mesure où 43 % des femmes sorties sont seules contre 85 % des hommes.

Etude réalisée par Loïc Hénninger, Marc Hénninger & Charles Raffin

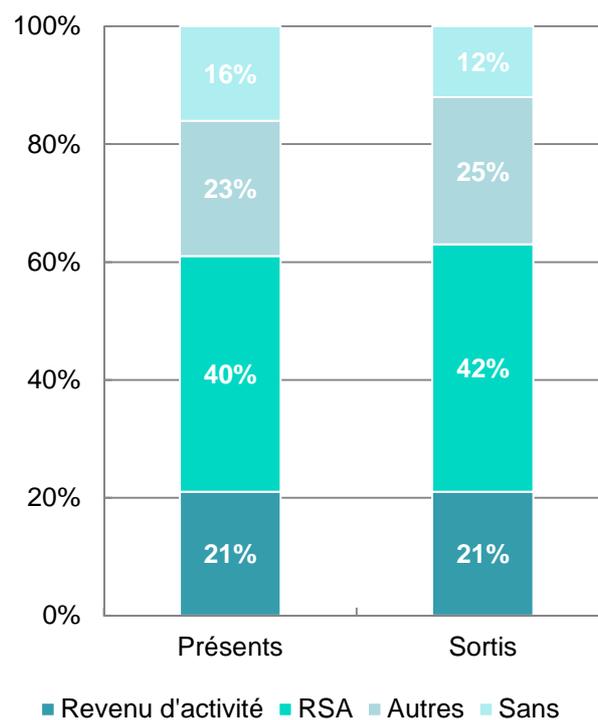
*Une cote C associée à une probabilité P vaut $C = P/(1-P)$

Répartition des adultes accueillis en 2016 selon l'activité



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Répartition des adultes accueillis en 2016 selon la ressource principale



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

L'enquête auprès des Etablissements et Services en faveur des personnes en difficulté sociale (ES-DS)

L'enquête ES-DS est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé. L'enquête a été lancée pour la première fois en 1982. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services sociaux hébergeant des adultes et des enfants en difficulté sociale.

L'enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997 puis a repris en 2004 sur un rythme quadriennal. Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES Difficulté sociale 2016, collectées en 2017.

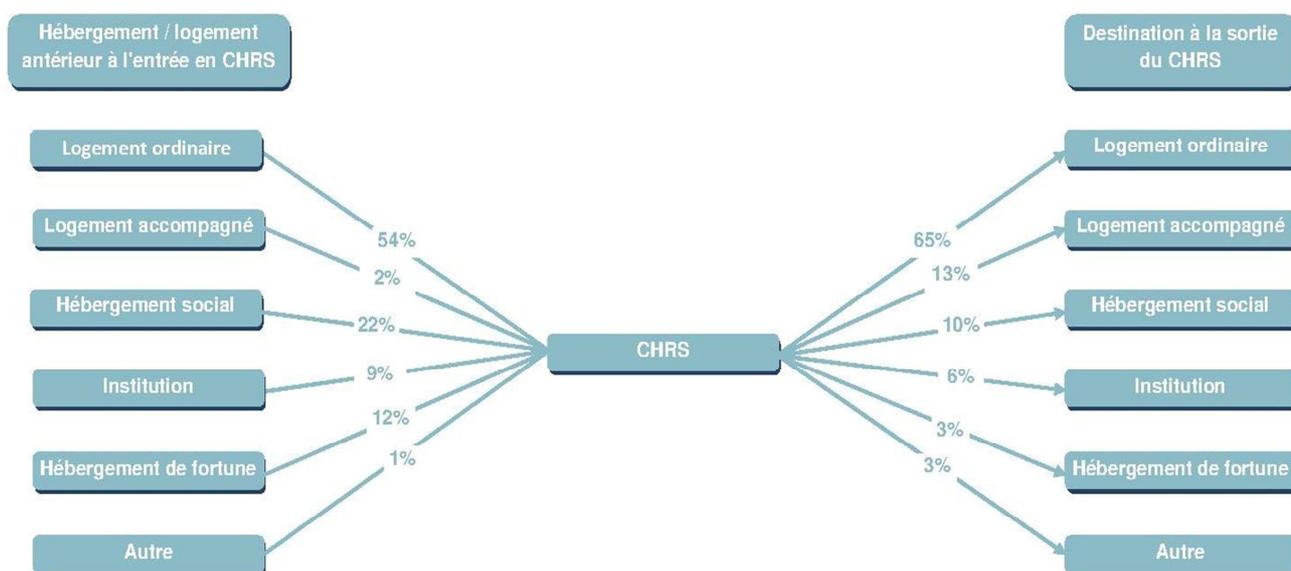
L'enquête ES 2016 porte sur les établissements et services hébergeant des adultes en difficulté sociale. Elle couvre la France entière, y compris les départements d'outre-mer (DOM).

Concernant les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, l'enquête ES 2016 fournit :

- ⇒ un inventaire des établissements et services sociaux au 15 décembre 2016 et de leur capacité d'accueil ;
- ⇒ une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2016 (sexe, âge, statut, fonction...) ;
- ⇒ une description des personnes présentes au 15 décembre 2016, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources...) ;
- ⇒ une description des personnes sorties au cours de l'année 2016, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources, durée du séjour...) ;
- ⇒ une description des personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 21 au 22 février 2017 (sexe, âge, situation familiale, nationalité, orientation, résidence habituelle, motif d'admission...) ;

Les établissements enquêtés sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, les pensions de famille et résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants, les résidences sociales, les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH), les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile, les accueils temporaires – service de l'asile ainsi que les centres maternels.

Répartition des adultes accueillis en 2016 selon le parcours



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

► En savoir plus

"Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans" - Les Dossiers de la Drees, n°8, novembre 2016, DREES

"En 2016, le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue pour la première fois depuis 2008" - Etudes & résultats n° 1072, juillet 2018, DREES

"Un quart des bénéficiaires du RSA et de l'ASS sortent des minima sociaux chaque année" - Etudes & résultats n° 1073, juillet 2018, DREES

"Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140.000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012" - Etudes & résultats n° 1102, février 2019, DREES

"Profils et parcours vers le logement des usagers des CHRS de Bretagne" - Juillet 2015, CREAI / DRJSCS de Bretagne

"Enquête ES 2016 : "Les établissements et services pour adultes en difficulté sociale en Bretagne" - L'info Statistique Dossiers n°35, novembre 2018, DRJSCS de Bretagne

"Pauvreté et précarité en Bretagne" - INSEE DOSSIER BRETAGNE n°3, juin 2018, INSEE Bretagne